



## Contrôle initial et périodique de l'éclairage de secours (contrôle du fonctionnement, mesures de lux)

Afin que l'arrêt des activités se fasse de manière sûre et que l'évacuation se déroule rapidement, chaque bâtiment doit disposer d'un éclairage de sécurité correctement installé et fonctionnel. Mais... où faut-il le placer ? Quelle doit être l'intensité lumineuse ? Et que faire en cas de panne de courant ? Et une fois installé, quelle est la durée de vie de l'éclairage de sécurité ?

Voilà autant de questions auxquelles Vinçotte peut apporter une réponse. Nous étudions les plans ou la situation sur place et vous conseillons en fonction de la législation en vigueur et des codes de bonnes pratiques. Nous pouvons également effectuer les mesures de lux nécessaires ainsi que des tests périodiques. Vous pourrez ainsi garantir en toute confiance la sécurité des utilisateurs de votre bâtiment. Nos experts étudieront vos plans et vous indiqueront où il faut prévoir un éclairage de sécurité. Si l'éclairage de sécurité a déjà été installé, nous vérifierons s'il a été correctement installé et s'il est fonctionnel. Nous vous conseillons en fonction de la législation en vigueur et des codes de bonnes pratiques. Nous pouvons également effectuer les mesures de lux nécessaires ainsi que des tests périodiques.

### Your tailor-made solution

En cas d'installation ou de remplacement de l'éclairage de sécurité et lors du contrôle de l'état de l'éclairage de sécurité existant.

### Your result

#### ***Avantages du contrôle initial et périodique de l'éclairage de secours (contrôle du fonctionnement, mesures de lux)***

Après avoir effectué un examen attentif, nous préparons un rapport détaillé avec nos conclusions. Vous aurez ainsi la certitude qu'en cas d'évacuation, tout se passera bien et conformément à la législation en vigueur.

### Please note

#### ***Normes et législation***

- AR Normes de base
- AR prévention des incendies sur les lieux de travail
- NBN EN 1838

### In which situation?

En cas d'installation ou de remplacement de l'éclairage de sécurité et lors du contrôle de l'état de l'éclairage de sécurité existant.